

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

COMMUNE DE VALS LES BAINS



DELIBERATION n°2026.017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 MARS 2026

Nombre de conseillers :	
En exercice :	23
Absente :	01
Présents :	20
Procurations :	02
Votants :	22

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le VINGT, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de MARS, sous la présidence de Monsieur Vincent MOUNIER, Maire de la Commune.

Présent(e)s : Vincent MOUNIER – Anne VENTALON – Patrick ARCHIMBAUD – Françoise CHASSON – Philippe BROUSSARD – Julie PELLEGRINI – Sylvain MATHIEU – Brigitte SOUCHE – Jean-Pierre LAGARDE – Michel ESCHALIER – Clarisse FIALON – Didier LAURENT – Irène GALIBERT – Eric BUFFAT – Sandrine MOREL – Jesse DEVENON – Gaëlle DENEUVILLE – Victor HILAIRE – René MONTREDON – Annette VAUMOUSSE

Absente : Mme BRUNET Virginie

Procurations : Mme Jade SYLVAIN à Madame Anne VENTALON – Madame Elody CHAMBERT à Françoise CHASSON

Secrétaire de séance : Françoise CHASSON

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL – DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE SIEGEANT AU COMITE SYNDICAL DU TERRITOIRE D'ENERGIES ARDECHE

Vu les élections municipales des 15 et 22 mars 2026,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-33 et L.5211-8,

Vu l'adhésion de notre commune au Territoire d'Energie Ardèche (TE07),

Vu les statuts du TE07 adoptés par délibération du Comité Syndical en date du 19 mai 2025,
Considérant l'article 6-1-1 desdits statuts,

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner :

- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant lorsque la population est $\leq 7\ 000$ habitants,
- 1 délégué titulaire supplémentaire et 1 délégué suppléant supplémentaire lorsque la population est $> 7\ 000$ habitants.

Il est proposé de désigner :

- Monsieur Eric BUFFAT en qualité de délégué(e) titulaire
- Monsieur Jean-Pierre LAGARDE en qualité de délégué(e) suppléant(e)

../..

.2.

**Le Conseil Municipal,
Sur proposition du Maire
Et après en avoir délibéré,**

Après décision à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret, le Conseil Municipal **DECIDE** à **l'UNANIMITE DES VOIX**, 22 voix POUR, de **NOMMER** les délégués élus suivants pour représenter la Commune au **Syndicat du Territoire Energie Ardèche** :

- Titulaire : Eric BUFFAT
- Suppléant : Jean-Pierre LAGARDE

Pour extrait certifié conforme

Le Maire :

- *Certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Largentière le 24 mars 2026 et de sa publication à la même date ;*
- *Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr*

Vals les Bains, le 23 mars 2026

Le Maire



Vincent MOUNIER